

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Laval-en-Belledonne

## Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté 2024-22 du 24 juillet 2024, la Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Laval-en-Belledonne.

A cet effet, Monsieur Raymond ULLMANN a été désigné en qualité d'enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Les intentions concernant les modifications nécessaires au PLU peuvent être résumées comme suit :

- améliorer la cohérence entre les différents documents qui le constituent,
- garantir une applicabilité réelle des engagements définis en matière de logement social,
- aller plus loin dans les objectifs d'optimisation de l'espace et de sobriété foncière et de favoriser opérationnellement la densification,
- améliorer l'intégration paysagère et architecturale des constructions, voire de préciser les contraintes architecturales qui posent des difficultés pratiques d'applicabilité

**Cette enquête se déroulera à la mairie de Laval-en-Belledonne (17 rue de la Mairie - 38190 Laval-en-Belledonne) durant 31 jours du mardi 27 août 2024 à 9 heures au jeudi 26 septembre 2024 à 16 heures 30.**

Le dossier sera consultable

- sur support papier, à la mairie de Laval-en-Belledonne, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public
- sur le site internet de la commune : [www.laval-en-belledonne.fr](http://www.laval-en-belledonne.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

- par courrier postal, Mairie de Laval-en-Belledonne à l'attention de M. Raymond ULLMANN commissaire enquêteur – 17, rue de la Mairie – 38190 Laval-en-Belledonne
- Par courriel : [enquete-PLU@laval-en-belledonne.fr](mailto:enquete-PLU@laval-en-belledonne.fr)

**Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Laval-en-Belledonne - 17, rue de la Mairie - 38190 Laval-en-Belledonne pour recevoir ses observations écrites et orales, les :**

- mardi 27 août 2024 de 9h à 11h
- jeudi 5 septembre 2024 de 14h30 à 16h30
- mardi 17 septembre 2024 de 9h à 11h
- jeudi 26 septembre 2024 de 14h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront, dès réception en mairie, tenus à la disposition du public, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables durant la même période sur le site internet de la commune

[www.laval-en-belledonne.fr](http://www.laval-en-belledonne.fr)

Le projet de modification du PLU pourra également être modifié et l'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de Laval-en-Belledonne.

Le projet a été soumis à l'autorité environnementale pour avis conforme, en application des dispositions de l'article R104-33 du code de l'urbanisme. Cette autorité indique dans son avis n°2024-ARA-AC-3446 du 18 juin 2024 que la modification n°1 du PLU ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Toute personne peut demander des informations à Mme STISSI Mireille, Maire de Laval-en-Belledonne et responsable du projet. Elle peut également, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Fait à Laval-en-Belledonne  
le 25 juillet 2024  
Mireille STISSI, maire

